

BÉGIN, SAINT-CHARLES-DE-BOURGET & LAROUCHE

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
[1	2	3	4	5	6	7]	[29	30	31	1	2	3	4]	[26	27	28	1	2	3	4]
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25
29	30		1	2	3	4	26	27	28	1	2	3	4	26	27		29	30	31	1

AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
26	27	28	29	30	31	1	[30	1	2	3	4	5	6]	28	29	30	31	1	2	3
[2	3	4	5	6	7	8]	7	8	9	10	11	12	13	[4	5	6	7	8	9	10]
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31	1	2	3	25	26	27	28	29	30	1
30	1	2	3	4	5	6														

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
25	26	27	28	29	30	1	[30	31	1	2	3	4	5]	27	28	29	30	31	1	2
[2	3	4	5	6	7	8]	6	7	8	9	10	11	12	[3	4	5	6	7	8	9]
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31	1	2	24	25	26	27	28	29	30
30	31	1	2	3	4	5														

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE*						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
[1	2	3	4	5	6	7]	29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	29	30	1	2
8	9	10	11	12	13	14	[5	6	7	8	9	10	11]	3	4	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	29	30	1	2	24	25	26	27	28	29	30
													31	1	2	3	4	5	6	

○ BÉGIN
 □ LAROUCHE
◇ SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
 △ BÉGIN & SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

DÉCHETS
RECYCLAGE

[SEMAINE DE LA COLLECTE DES MONSTRES MÉNAGERS]

CONSIGNES POUR LES BACS

- > Placez-les la veille de la collecte.
- > Placez-les à proximité de la rue, sur votre terrain de manière à ne pas nuire à la circulation.
- > Placez les roues vers votre résidence.
- > Assurez-vous qu'aucune matière n'empêche la fermeture complète des bacs.

Bac bleu

Le bac bleu appartient à la municipalité. Il est donc interdit de le modifier ou de le déménager d'adresse.

COLLECTE DES MONSTRES MÉNAGERS

On entend par monstres ménagers : matelas, sommier, divan, électroménager, chauffe-eau, barbecue (sans bonbonne de propane), meubles résidentiels.

- > Placez vos monstres ménagers à proximité de votre poubelle lors de la première collecte du mois, ils seront ramassés dans les 48 heures.

Jours fériés

Veuillez noter qu'aucune collecte ne sera effectuée le 25 décembre ou le 1^{er} janvier. Si une collecte est prévue à ces dates, elle sera remise au lendemain.

Pour tous les autres jours fériés, les collectes seront effectuées tel que prévu au calendrier.

* L'horaire de décembre est sujet à changements

BAC BLEU

MATIÈRES RECYCLABLES :

Contenants, emballages, imprimés & journaux

PAPIER ET CARTON PROPRES

- > Journaux, circulaires, revues
- > Feuilles, enveloppes et sacs papier
- > Livres et annuaires
- > Rouleaux et boîtes de carton
- > Cartons de lait et de jus rincés
- > Contenants aseptiques rincés (type Tetra Pak^{MD})



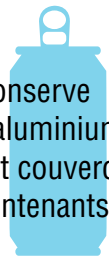
PLASTIQUE

- > Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



MÉTAL

- > Boîtes de conserve
- > Canettes d'aluminium
- > Bouchons et couvercles
- > Papier et contenants d'aluminium




VERRE

- > Bouteilles et contenants clairs ou colorés



MATIÈRES REFUSÉES

- > Papier et carton souillés
- > Plastique sans numéro ou avec le numéro 
- > Jouets
- > Contenants de peinture et d'aérosol
- > Tuyaux et autres articles en PVC
- > Vitres, miroirs, verres à boire
- > Vaisselle, porcelaine, céramique et pyrex



ÉCOCENTRE

ÉCOCENTRE DE JONQUIÈRE

2330, rue de la Métallurgie, Jonquière

Horaire estival :

Lundi au vendredi, de 9 h à 19 h
Samedi et dimanche, de 8 h à 18 h

Horaire hivernal :

Samedi et dimanche, de 8 h à 16 h

Matières acceptées :

Matériaux secs, métaux, pneus, végétaux, carton, résidus domestiques dangereux, ampoules fluocompactes, encombrants, produits et accessoires électroniques.

RÉEMPLOI

MAISON DE QUARTIER

3971, rue du Vieux-Pont, Jonquière

Matières acceptées :

Vêtements et accessoires, meubles et articles ménagers.

RÉCUPÉRATION

HÔTEL DE VILLE

357, 2^e Rang, Saint-Charles-de-Bourget

Matières acceptées :

Piles, batteries et téléphones cellulaires.

HÔTEL DE VILLE

610, rue Lévesque, bureau 205, Larouche

Matières acceptées :

Piles, batteries, et téléphones cellulaires.

ENTREPÔT MUNICIPAL

Face au 100, rue Lemieux
(Club Perce-Neige), Bégin

Matières acceptées :

Peintures et huiles usées.

Gestes verts!

- > Donnez une 2^e vie à vos objets en les utilisant à d'autres fins.
- > Donnez vos objets encore en bon état à des ressources du milieu (visitez la section réemploi).
- > Utilisez des contenants réutilisables (bouteilles ou plats lavables).
- > Compostez à la maison à l'aide d'un composteur domestique.
- > Herbicyclisez (action de laisser le gazon sur place après la tonte).
- > Rapportez vos médicaments périmés à la pharmacie.

Pour plus de renseignements, communiquez avec vos municipalités ou consultez le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay au www.mrc-fjord.qc.ca/gmr.